

Le bonus salarial collectif a perdu de son attrait

■ Le tax shift l'a rendu moins attrayant que la nouvelle prime bénéficiaire. Izeo veut le revoir.

Depuis sa création en 2008, le bonus salarial collectif vit une success story. Le nombre de sociétés qui ont offert un bonus à leurs salariés a triplé pour dépasser 9000 en 2017. Cela concernait plus de 500000 travailleurs. Mais la tendance pourrait s'inverser en 2018, pense le mouvement de défense des PME Izeo. Lequel réclame une réforme, afin de renforcer l'attrait du dispositif.

Le bonus salarial collectif, c'est un avantage lié aux résultats d'une entreprise ou d'une catégorie bien définie de travailleurs de celle-ci. Par résultat, on n'entend pas nécessairement un chiffre d'affaires ou des bénéfices. Il peut s'agir d'un autre objectif, comme la diminution de l'absentéisme. S'il est atteint, la société verse un bonus (plafonné à 3318€ brut par travailleur en 2018) qui bénéficie d'un traitement de faveur : il est exonéré d'impôts – il est par contre soumis à une cotisation sociale travailleur de 13,07% ainsi qu'à une cotisation patronale de solidarité de 33%. Bref, le bonus salarial constitue, pour un patron, une bonne façon de motiver ses troupes, d'autant qu'il n'entre pas dans le calcul du coût du travail et n'est pas concerné par la modération salariale imposée par les gouvernements successifs pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Une mesure concurrente

Mais il y a du nouveau. D'une part, avec son tax shift, le gouvernement

Michel a diminué les cotisations patronales sur les rémunérations fixes. D'autre part, il a introduit une nouvelle mesure : la prime bénéficiaire. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, elle octroie aux sociétés la possibilité de verser à leurs travailleurs un bonus sur leur bénéfice distribuable.

Comme le bonus collectif, la prime bénéficiaire jouit d'un traitement social et fiscal avantageux et n'est pas concernée par la norme salariale. Par contre, la procédure pour la mettre en place est moins lourde. Une simple décision de l'assemblée générale suffit alors que, pour un bonus salarial collectif, une convention collective de travail (s'il y a une délégation syndicale dans l'entreprise) ou un acte d'adhésion (pour les PME) est nécessaire.

Face à ces évolutions, le mouvement Izeo craint que les PME ne se détournent du bonus collectif, qui a pourtant son intérêt propre, celui de motiver ses équipes à atteindre des objectifs qui peuvent être autres que purement financiers. "Les deux dispositifs ont leur intérêt, juge Pierre-Philippe Grignard, secrétaire général d'Izeo. Il faut pouvoir choisir la mesure en fonction de l'objectif à atteindre et non en se basant sur le seul avantage financier."

Izeo réclame dès lors : que la cotisation patronale de 33% sur le bonus soit alignée sur le nouveau taux de cotisations patronales sur les rémunérations fixes et variables, soit 25%; que le montant maximum autorisé pour le bonus soit revu à la hausse; et surtout, que la procédure soit modernisée.

Pour M. Grignard, "le bonus collectif est encore sous-utilisé. Il est essentiel de rendre le dispositif plus attractif et accessible pour les petites entreprises".

L.G.

9052

Entreprises concernées

En 2017, 9052 entreprises ont choisi d'octroyer un bonus salarial collectif à leurs employés, parmi lesquelles près de trois quarts de PME.

À l'introduction du dispositif en 2008, elles n'étaient que 3400.

Chaque année, leur nombre a progressé. Et en 2018 ?

Dans la galaxie des Classes moyennes

Izeo, what is it ?

Jeune et bilingue. Izeo, à l'instar de l'UCM, de l'Unizo ou du SNI, est un mouvement de défense des indépendants, des professions libérales et des dirigeants de PME. Son nom est l'acronyme de "Indépendants – Zelfstandigen – Entrepreneurs – Ondernemers". C'est donc une organisation bilingue, créée en 2012 à Bruxelles, par le secrétariat social Partena et l'organisation patronale Beci. Depuis, elle s'est ouverte aux indépendants d'autres régions, mais son ancrage reste très bruxellois. Izeo revendique 3000 membres dont deux tiers sont francophones et un tiers néerlandophones. En tant que représentant des indépendants, Izeo siège au Conseil supérieur des indépendants et des PME (au fédéral) ainsi qu'au Conseil économique et social de la Région bruxelloise.